



LETTRE DE CONSULTATION

MARCHÉ SIMPLIFIÉ POUR LES PRESTATIONS ENTRE 5 001 € HT ET 59 999 € HT (MAPA)

Conception graphique de la médiation culturelle et de la communication de l'exposition « Fous d'échecs ! »

Lot 1 : Conception graphique de la communication de l'exposition "*Fous d'échecs !*" au musée des Beaux-Arts de Rouen

Lot 2 : Conception graphique pour la médiation culturelle et la scénographie de l'exposition "*Fous d'échecs !*" au musée des Beaux-Arts de Rouen

Du 16 avril au 31 octobre 2027

La procédure de passation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il vous est demandé de nous retourner les documents suivants avant le **06/11/2026 à 16h00** :

Libellés
Le marché simplifié valant cahier des charges
Le DC1 Lettre de candidature à jour
Le DC2 Déclaration du candidat individuel
Vos attestations fiscales et sociales à jour
L'attestation à jour de la liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France, ou l'attestation sur l'honneur indiquant que la société n'emploie pas de salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France
Votre attestation d'assurance à jour
Le RIB
Un mémoire technique comportant : une méthodologie de travail (planification, réunions de travail, rétroplanning)
Une note d'intention graphique illustrée d'exemples de rendus similaires réalisés ou projetés

La présentation de l'équipe dédiée au projet
Le mémoire justificatif des dispositions prévues par le titulaire pour l'exécution du contrat
L'offre financière BPU-DQE à compléter
Le cadre ENVSO dûment complété (annexe n°3 du RC)

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil, à l'adresse URL suivante : <https://www.mpe76.fr>.

1. **Critères d'attribution pour le lot 1**

Pour le **Lot 1 : Conception graphique de la communication de l'exposition "Fous d'échecs !" au musée des Beaux-Arts de Rouen**

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Montant des prestations apprécié au regard du montant total en € HT et TTC du marché simplifié valant cahier des charges	40 %
Valeur technique de l'offre appréciée selon les critères exposées ci-après	50 %
2.1- Pertinence des références, de la bonne compréhension du contexte et de la prestation attendue	40.0 %
2.2- Proposition d'une méthodologie de travail et du retroplanning	10.0 %
Valeur environnementale jugée sur la base du cadre mémoire environnemental (ENVSO) complété par le candidat selon le barème définit préalablement dans le document	10%

○ **Prix des prestations**

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère **Prix des prestations** est la suivante :

Montant total des prestations en € TTC du marché simplifié valant cahier des charges

Les offres seront notées sur 10, selon le calcul suivant :

Notation globale de l'offre A : (montant total des prestations, de l'offre la moins disante x 10) / montant total de l'offre A

○ **Valeur technique**

Chaque élément d'un sous critère technique sera noté sur 10 puis coefficienté afin d'obtenir une note globale sur 10 pour chaque sous critère :

- Très satisfaisant : 9 ou 10,
- Satisfaisant : 7 ou 8,
- Moyennement satisfaisant : 5 ou 6,
- Peu satisfaisant : 3 ou 4,
- Insatisfaisant : 1 ou 2,
- Non renseigné : 0

○ **Performance en matière d'environnement**

La note explicative et le barème figure dans le document nommé cadre ENVSO.

Une note sur 10 sera obtenue par la somme des notes pondérées de chaque élément.

Cette note sera ensuite pondérée de 10% pour donner la note du critère « performances en matière d'environnement »

NOTA : Si le soumissionnaire ne fournit pas le mémoire environnemental (ENVSO) et/ou le mémoire technique ni aucun élément environnemental ou aux critères techniques dans les pièces de l'offre, celle-ci sera déclarée irrégulière conformément à l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique et à la jurisprudence constante (jugement du TA de Paris, 10/11/2022, n°2221446). Cela vaut également pour un cadre de mémoire environnemental (ENVSO) remis vierge.

Dans ces conditions, il ne pourra pas se voir allouer la note de 0/10."

NOTA : Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur le fait qu'il a signé une charte avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) visant à lutter contre les offres anormalement basses.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus ou d'absence de réponse, son offre sera éliminée comme non cohérente. S'il est constaté des erreurs de quelques centimes dans les documents financiers, la Métropole Rouen Normandie procédera directement à la rectification sans demander la confirmation de l'entreprise.

En cas d'égalité, c'est la meilleure note du critère « **Valeur technique** » qui ordonnera le classement.

- **Négociation**

Compte tenu de la nature de la présente procédure de consultation, après examen des offres, le pouvoir adjudicateur invitera tous les candidats à négocier sur la base de leur offre sauf ceux qui auront remis des offres inappropriées ou anormalement basses.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

2. Critères d'attribution pour le lot 2

Pour le **Lot 2 : Conception graphique pour la médiation culturelle et la scénographie de l'exposition "Fous d'échecs !" au musée des Beaux-Arts de Rouen**

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Montant des prestations apprécié au regard du montant total en € HT et TTC du marché simplifié valant cahier des charges	40 %
Valeur technique de l'offre appréciée selon les critères exposées ci-après	50 %
2.1- Pertinence de la note d'intention graphique au regard des attendus décrits dans le DCE	40.0 %
2.2- Pertinence des moyens humains mobilisés pour la prestation, examinée au moyen des CV, références et book	10.0 %
Valeur environnementale jugée sur la base du cadre mémoire environnemental (ENVSO) complété par le candidat selon le barème définit préalablement dans le document	10%

- **Prix des prestations**

Le candidat proposant le prix le plus bas se verra attribuer la note du 10.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

(Montant en euros TTC de l'offre la plus basse X 10) / (Montant en euros TTC de l'offre n.) = note sur 10 de l'offre

- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.
- Montant de l'offre n = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

○ **Valeur technique**

Chaque élément d'un sous critère technique sera noté sur 10 puis coefficienté afin d'obtenir une note globale sur 10 pour chaque sous critère:

- Très satisfaisant : 9 ou 10,
- Satisfaisant : 7 ou 8,
- Moyennement satisfaisant : 5 ou 6,
- Peu satisfaisant : 3 ou 4,
- Insatisfaisant : 1 ou 2,
- Non renseigné : 0

○ **Performance en matière d'environnement**

La note explicative et le barème figure dans le document nommé cadre ENVSO.

Une note sur 10 sera obtenue par la somme des notes pondérées de chaque élément.

Cette note sera ensuite pondérée de 10% pour donner la note du critère « performances en matière d'environnement »

NOTA : Si le soumissionnaire ne fournit pas le mémoire environnemental (ENVSO) et/ou le mémoire technique ni aucun élément environnemental ou aux critères techniques dans les pièces de l'offre, celle-ci sera déclarée irrégulière conformément à l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique et à la jurisprudence constante (jugement du TA de Paris, 10/11/2022, n°2221446). Cela vaut également pour un cadre de mémoire environnemental (ENVSO) remis vierge.

Dans ces conditions, il ne pourra pas se voir allouer la note de 0/10."

NOTA : Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur le fait qu'il a signé une charte avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) visant à lutter contre les offres anormalement basses.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus ou d'absence de réponse, son offre sera éliminée comme non cohérente. S'il est constaté des erreurs de quelques centimes dans les documents financiers, la Métropole Rouen Normandie procédera directement à la rectification sans demander la confirmation de l'entreprise.

En cas d'égalité, c'est la meilleure note du critère « Valeur technique » qui ordonnera le classement.

• **Négociation**

Compte tenu de la nature de la présente procédure de consultation, après examen des offres, le pouvoir adjudicateur invitera tous les candidats à négocier sur la base de leur offre sauf ceux qui auront remis des offres inappropriées ou anormalement basses.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.